

1^{ER} TRIMESTRE 2022

Étude de défaillances et sauvegardes des entreprises en France



PANORAMA GÉNÉRAL

Étude de défaillances et sauvegardes des entreprises en France au 1^{er} trimestre 2022

Près de 10 000 défaillances d'entreprises au 1^{er} trimestre 2022
Le nombre de procédures augmente de 34,6 % sur un an
« Pas de déferlante, mais plutôt un dur retour à la réalité »

- › En hausse de 34,6% vs. 1^{er} trim. 2021, les jugements restent inférieurs au T1 2020
- › Les jeunes entreprises et les petites PME sont les plus fragilisées
- › Côté secteurs, les activités B2C (commerce, restauration...) sont durement touchées
- › Côté régions, l'Île-de-France et la Corse résistent mieux



Paris, le 12 avril 2022 –

Le groupe Altares – expert historique et référent de l'information sur les entreprises, partenaire exclusif en France, au Benelux et au Maghreb de Dun & Bradstreet, 1^{er} réseau international d'informations BtoB, dévoile aujourd'hui les chiffres des défaillances d'entreprises en France pour le 1^{er} trimestre 2022.

Avec 9972 procédures collectives ouvertes depuis le début de l'année, le niveau des défaillances augmente de près de 35 % par rapport au 1^{er} trimestre 2021. Après être tombées à des seuils historiquement bas ces deux dernières années, les défaillances renouent progressivement avec les niveaux d'avant crise.

Amorcée dès novembre 2021, la hausse des ouvertures de procédures s'accélère chaque mois. Tous les secteurs sont touchés, mais les activités en lien avec les consommateurs – restauration, commerce, service à la personne, etc. sont les plus fragilisées. En région, l'Île-de-France et la Corse résistent le mieux.

Thierry Millon, directeur des études Altares :

« En 2020 et 2021, moins de 61 000 procédures collectives ont été ouvertes contre 107 000 lors des deux années précédentes. Plus de 46 000 entreprises ont été sauvées de la défaillance durant la longue période Covid. Sans le fameux « quoi qu'il en coûte » gouvernemental, la crise sanitaire aurait pu provoquer bien plus de procédures.

Au 1^{er} trimestre 2022, l'état de la crise sanitaire se desserre et les aides s'arrêtent. Un retour à une forme de normalité qui implique aussi une reprise des défaillances. La hausse s'amorce donc et elle est déjà très nette dans les secteurs qui comptent sur la reprise des habitudes de consommation comme aller au restaurant ou chez le coiffeur. Aucun territoire n'est épargné par le phénomène. »

En hausse de 34,6 % sur un an, le nombre de défaillances d'entreprises se rapproche des niveaux de début 2020

9 972 entreprises sont tombées en défaillance entre le 1er janvier et le 31 mars 2022, soit une hausse de 34,6 % par rapport à la même période de 2021. Ces niveaux, proches du 1er trimestre 2020 (10 902), restent encore nettement inférieurs à ceux de 2019 ou de 2018 qui avoisinaient les 14 000 défauts.

Avec 220 jugements enregistrés ce trimestre, le nombre de procédures de sauvegarde augmente de 29,4 %. Ce dispositif représente seulement 2,2 % de l'ensemble des procédures.

Les procédures de redressement judiciaire (RJ) sont en hausse rapide de 46,6 % pour 2188 jugements prononcés. Elles représentent moins d'un jugement sur quatre (22 %), un taux très en-dessous des 30 % relevés en 2018.

Les jugements de liquidation judiciaire (LJ) augmentent également fortement (+31,7 % ; 7 564 liquidations).

Les jeunes entreprises sont les plus durement fragilisées.

Près de la moitié (48 %) des entreprises entrées en défaillance au 1er trimestre ont été créées il y a moins de 5 ans. Plus sévère encore, les défaillances chez les entreprises fondées pendant ou juste avant la crise ont flambé de 52 %. 1927 procédures concernent des structures de moins de 3 ans. 83,8 % sont immédiatement placées en liquidation judiciaire.

A noter qu'il s'agit à plus de 90 % de sociétés commerciales (et non de micro entreprises). Les difficultés des jeunes entreprises sont particulièrement marquées dans les activités « magasins multi-rayons » (essentiellement des commerces d'alimentation générale) où les défauts sont trois fois plus nombreux ce trimestre ; mais aussi dans la restauration (+180%), où le nombre de procédures était exceptionnellement bas il y a un an.

En hausse de 56 % sur un an, le nombre de procédures chez les petites PME dépasse le niveau d'avant crise

94 % des entreprises en cessation de paiement sont des TPE, une part relativement constante. On observe en revanche des tensions plus remarquables chez les PME. En particulier pour les « petites » PME de 10-49 salariés où les défaillances s'envolent de 56 % sur un an (645), dépassant le niveau d'avant crise (632). Ces structures se concentrent dans les secteurs de la construction, le commerce et l'industrie. Les PME d'au moins 50 salariés résistent davantage avec des taux de défaillance quasi stables.

Nombre de défaillances d'entreprises par type de procédure par trimestre

(Données arrêtées au 1^{er} avril de chaque année)

	2018 T1	2019 T1	2020 T1	2021 T1	2022 T1	Evolution T1 2022/T1 2021	Moyenne 5 ans
Sauvegardes	284	252	232	170	220	29,4%	232
Redressements Judiciaires	4 419	4 057	3 061	1 493	2 188	46,6%	3 044
Liquidations judiciaires directes	9 995	9 837	7 609	5 743	7 564	31,7%	8 150
Total défaillances	14 698	14 146	10 902	7 406	9 972	34,6%	11 425
Total Emplois menacés	44 400	45 140	34 500	29 940	30 260	320	36 850
Emplois menacés par entreprise	3,0	3,2	3,2	4,0	3,0		3,3

Les défaillances en hausse dans les deux tiers des secteurs, dépassant parfois les niveaux de 2020 .

Les activités à destination du consommateur sont en première ligne



COMMERCE

Dans la vente de détail, la situation se dégrade très nettement dans le commerce en magasins multi-rayons (+83%) essentiellement en alimentation générale, mais aussi hors magasin (principalement e-commerce) (+65%). Le commerce d'habillement affiche également une hausse rapide des défaillances d'entreprises (+34%) mais demeure encore très en dessous des valeurs de début de crise.

La vente et réparation de véhicules dérape de 33% et dépasse désormais significativement le nombre de procédures de début 2020 (472 contre 420).



RESTAURATION

En restauration traditionnelle, le nombre de défauts a plus que doublé sur un an (600 contre 285 ; +111%) et se rapproche des seuils du 1er trimestre 2020. La dégradation est également très nette dans les débits de boisson (+87%).



SERVICES AUX PARTICULIERS

Dans le secteur des services aux particuliers, les salons de coiffure et instituts de beauté voient leur nombre de défauts augmenter de 86 % sur un an, dépassant les seuils d'avant crise (352 au 1er trim. 2022 vs. 300 au 1er trim. 2020).

Dans les autres activités, on retrouve des niveaux proches de début 2020 dans les activités récréatives (+44%), essentiellement dans le sport, et l'enseignement (+48%), notamment les auto-écoles et la formation pour adulte.

Les activités B2B semblent mieux résister



CONSTRUCTION

La construction s'inscrit dans une hausse des défaillances moins rapide que la moyenne nationale (+19%). Le gros œuvre résiste le mieux (+12%), notamment grâce à la maçonnerie générale (+8%).

A l'inverse, le second œuvre (+34%) est fragilisé, en particulier dans les travaux d'installation électrique (+45%) ou de plâtrerie (+40%).



INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE / AGROALIMENTAIRE

Dans l'industrie manufacturière (+29%) la métallurgie-mécanique semble mieux résister (+24 %). Le secteur énergie-eau-environnement enregistre 43 procédures contre 30 en 2020, à noter que la moitié de ces entreprises se situe dans la distribution ou la production d'électricité.

L'agroalimentaire est davantage fragilisé (+95%). Le secteur concentre essentiellement des artisans boulangers-pâtisseries qui ont vu leur nombre de défauts doubler sur un an.



SERVICES AUX ENTREPRISES

Le secteur des services aux entreprises présente une hausse globale de +17 %, la situation est contenue dans les activités de conseil en communication et gestion (+11%). On enregistre même un recul des procédures dans les activités de sécurité (-2%) et nettoyage de bâtiment (-3%). En revanche, la situation se dégrade fortement dans les services informatiques et édition de logiciels (+51%).



TRANSPORTS

Le secteur des transports enregistre une forte hausse (+37 %), dans le transport routier de marchandises (+46%) qu'il s'agisse du transport de proximité (+41%) ou interurbain (+57%).

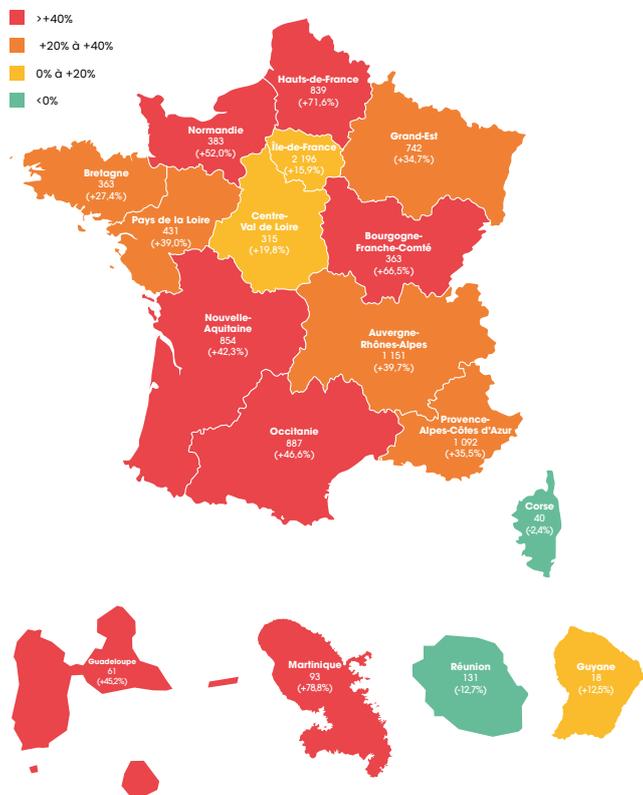


AGRICULTURE

L'agriculture limite la hausse du nombre de défauts à 12%, après avoir enregistré un recul de 12% il y a un an. Le secteur retrouve donc son niveau de défaillances de début 2020.

Détail des défaillances d'entreprises au 1er trimestre 2022 dans les régions

Les défaillances en hausse dans la quasi-totalité des régions, seules la Corse et La Réunion sont encore dans le vert



A l'issue du premier trimestre 2022, seules sont encore dans le vert la Corse (-2,4 %) et la Réunion (-12,7 %) qui avait connu un très mauvais premier trimestre 2021 (+58 %).

La plus rapide dégradation est relevée dans les Hauts-de-France (+72 %), avec une très forte augmentation des défauts dans le département du Nord (+92 %).

Alors qu'elle enregistrait un recul des défaillances de près de 52 % au 1er trimestre 2021, la Bourgogne-Franche-Comté accuse en ce début 2022 la deuxième plus forte hausse de métropole, à plus de 66 %. Le nombre de défauts a plus que doublé en Saône-et-Loire et Côte-d'Or.

La Normandie prend la troisième place du podium avec une augmentation de 52 % des ouvertures de procédures.

En Occitanie (+47 %), le département de l'Hérault contient la hausse des jugements à 35 % mais dépasse désormais nettement le volume du premier trimestre 2020.

En Nouvelle-Aquitaine (+42 %), l'augmentation du nombre de procédures est particulièrement sensible dans la restauration, qui se rapproche des niveaux de début 2020.

Quatre régions enregistrent des augmentations comprises entre 30 % et 40 %

En Auvergne-Rhône-Alpes (+40 %) les défauts de restaurateurs ont doublé et sont désormais quasi aussi nombreux qu'il y a deux ans.

En Pays-de-la-Loire (+39 %), les défaillances accélèrent dans le second œuvre du bâtiment.

En Provence-Alpes-Côte-d'Azur (+35 %), la restauration compte le plus grand nombre de défauts. La plus forte dégradation concerne le transport routier de marchandises. La restauration est également en difficulté dans le Grand-Est (+35 %).

Trois régions présentent des hausses inférieures à la moyenne nationale.

En Bretagne (+27 %) le nombre de jugements augmente rapidement dans le second œuvre du bâtiment mais demeure très en-dessous du niveau de début 2020. En Centre-Val-de-Loire (+20 %), le bâtiment parvient à stabiliser ses procédures collectives. En revanche, on observe une très forte dégradation dans le secteur de la restauration avec quasi deux fois plus de défaillances que début 2020.

La première région économique française résiste mieux. L'Ile-de-France affiche en effet une hausse de +16 %, bien en-deçà de la moyenne nationale. Dans le détail, les départements de l'Essonne et la Seine-Saint-Denis sont encore dans le vert. A Paris le rythme des ouvertures de procédures est stable. En revanche, la situation est plus tendue dans les Yvelines et les Hauts-de-Seine où l'on dénombre plus de défaillances qu'au 1er trimestre 2020.

Focus / La procédure de traitement de sortie de crise : 5 mois après où en sommes-nous ?

Créée par la loi du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire dans son [article 13](#), la procédure de traitement de sortie de crise (PTSC) doit permettre un rebond plus rapide aux entreprises en difficultés financières liées aux conséquences de la crise sanitaire.

Elle s'adresse donc aux entreprises qui fonctionnaient dans des conditions satisfaisantes avant la crise Covid. En application depuis le 18 octobre 2021 au lendemain de la publication des décrets n° [2021-1354](#) et n° [2021-1355](#) du 16 octobre 2021, cette PTSC n'est pas destinée à être pérenne et devrait s'éteindre le 2 juin 2023.

La PTSC peut concerner les entreprises de moins de 20 salariés à la date de la demande d'ouverture de la procédure et (critères cumulatifs) disposant de moins de 3 000 000 d'euros de total de passif hors capitaux propres. Les comptes annuels du dernier exercice sont exigés et doivent apparaître « réguliers, sincères et aptes à donner une image fidèle de la situation financière de l'entreprise ».

En principe donc, cette nouvelle procédure peut concerner de très nombreuses entreprises en cessation de paiements. Cependant, ces dernières doivent pouvoir payer leurs salariés. En effet, à la différence du redressement judiciaire, la PTSC ne permet pas de bénéficier d'une avance du régime de garantie des salaires (AGS), ce qui peut s'avérer être un frein.

La période d'observation est d'une durée maximale de 3 mois au terme desquels un plan de remboursement des dettes pourra être arrêté par le Tribunal pour une durée pouvant atteindre dix ans. A défaut d'avoir été en capacité d'élaborer un projet de plan d'apurement des dettes, le Tribunal ouvre un redressement judiciaire ou une liquidation judiciaire.

Cinq mois après le démarrage de la PTSC, à peine plus d'une trentaine de procédures ont été ouvertes ; 18 sur le premier trimestre 2022 et 14 au cours du dernier trimestre 2021. Parmi ces dernières, 2 ont depuis fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire. 10 ont pu valider un plan dont la durée a été fixée entre 5 et 10 ans.

Après un début d'année encourageant, la guerre en Ukraine et ses conséquences doivent inciter à la prudence.

Thierry Millon conclut :

« En ce début d'année 2022, la confiance en l'avenir gagnait du terrain : les niveaux de trésorerie, les carnets de commande bien remplis laissaient présager une reprise de l'économie. Toutefois, depuis le 24 février et le début de l'invasion russe en Ukraine, l'horizon s'assombrit : la flambée des prix de l'énergie, les difficultés d'approvisionnement, les pénuries de matériaux, l'inflation qui s'emballe... autant de signaux qui incitent à la prudence.

A l'instar du « quoi qu'il en coûte » gouvernemental déployé pendant la crise sanitaire, le nouveau [Plan Résilience](#) de 7 milliards d'euros devrait contribuer à empêcher la faillite des entreprises directement impactées par la guerre et celles plus durement touchées par l'envolée des prix de l'énergie. Ce nouveau paquet de mesures (activité partielle, [PGE](#), etc.) doit soulager les trésoreries, mais le gouvernement exhorte les entreprises à tout faire pour continuer à payer leurs factures dans les temps. En effet, si [les délais de paiement interentreprises ont été bien maîtrisés](#) jusqu'à présent, les turbulences de ce début d'année pourraient changer la donne. Les directions financières pourraient être tentées de temporiser de plus en plus sur le règlement des factures pour conserver leur trésorerie.

Dans ces conditions, la trajectoire à la hausse des défaillances d'entreprises devrait se poursuivre mais sans laisser présager à ce stade, une déferlante de faillites, les entreprises disposant encore de liquidités. »

Pour en savoir davantage sur comment Altares peut aider votre entreprise, rendez-vous sur : <https://www.altares.com>

SOMMAIRE

Les ouvertures de sauvegardes, redressements judiciaires & liquidations judiciaires en France au 1^{er} trimestre 2022

1. Statistiques détaillées des défaillances 1^{er} trimestre 2022

- Statistiques des défaillances (ouvertures de procédure) 1^{er} trimestre sur 5 ans
- **Histogramme** des défaillances sur 5 ans
- Statistiques des défaillances **par tranche d'effectif par nature de procédure**
- Statistiques des défaillances **par tranche d'âge par nature de procédure**
- Statistiques des défaillances **par activité par nature de procédure**
- Évolution des défaillances d'entreprises en France sur 10 ans
- Statistiques des défaillances **par région par nature de procédure**
- Les défaillances d'entreprises **de plus de 15 M€ de Chiffre d'affaires ou plus de 100 salariés** au cours du 1^{er} trimestre 2022
- Carte d'évolution des défaillances d'entreprises en régions au 1^{er} trimestre 2022

2. Annexes

- Méthodologie
- Secteurs d'activité analysés

PARTIE 1

Statistiques détaillées des défaillances

1^{er} trimestre 2022

Statistiques des défaillances (ouvertures de procédure) 1^{er} trimestre sur 5 ans (Les données 2021 T1 et 2022 T1 non définitives sont arrêtées au 1^{er} avril de chaque année)

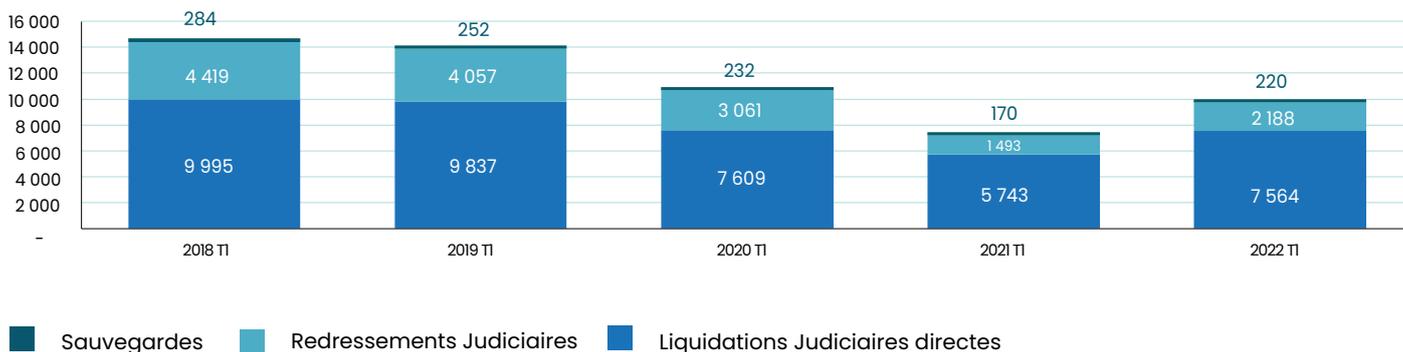
Nombre d'ouvertures	2018 T1	2019 T1	2020 T1	2021 T1	2022 T1	Évolution 2022 T1/2021 T1	Moyenne 5 ans
Sauvegardes	284	252	232	170	220	29,4%	232
Redressements Judiciaires	4 419	4 057	3 061	1 493	2 188	46,6%	3 044
Liquidations Judiciaires directes	9 995	9 837	7 609	5 743	7 564	31,7%	8 150
Total défaillances	14 698	14 146	10 902	7 406	9 972	34,6%	11 425

Taux par nature de procédure	2018 T1	2019 T1	2020 T1	2021 T1	2022 T1	Évolution 2022 T1/2021 T1	Moyenne 5 ans
Sauvegardes	1,9%	1,8%	2,1%	2,3%	2,2%	-0,1%	2,0%
Redressements Judiciaires	30,1%	28,7%	28,1%	20,2%	21,9%	1,8%	26,6%
Liquidations Judiciaires directes	68,0%	69,5%	69,8%	77,5%	75,9%	-1,7%	71,3%
Taux procédure	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%		100,0%

Nombre d'emplois menacés	2018 T1	2019 T1	2020 T1	2021 T1	2022 T1	Évolution 2022 T1/2021 T1	Moyenne 5 ans
Sauvegardes	1 600	3 040	1 600	6 420	4 410	-2 010	3 410
Redressements Judiciaires	22 800	21 300	15 700	10 830	11 300	470	16 390
Liquidations Judiciaires directes	21 200	20 800	17 200	12 690	14 550	1 860	17 290
Total emplois menacés	44 400	45 140	34 500	29 940	30 260	320	36 850

Nombre d'emplois menacés par entreprise	2018 T1	2019 T1	2020 T1	2021 T1	2022 T1	Évolution 2022 T1/2021 T1	Moyenne 5 ans
Sauvegardes	5,6	12,1	6,9	37,8	20,0	-17,7	14,7
Redressements Judiciaires	5,2	5,3	5,1	7,3	5,2	-2,1	5,4
Liquidations Judiciaires directes	2,1	2,1	2,3	2,2	1,9	-0,3	2,1
Total emplois menacés	3,0	3,2	3,2	4,0	3,0	-1,0	3,2

Histogramme des évolutions de défaillances sur 5 ans



Statistiques des défaillances par tranche d'effectif par nature de procédure

Tranche de salariés	2021 T1				2022 T1				Évolution 2022 T1/2021 T1	Taux de liquidations judiciaires
	Sauv.	RJ	LJ	Total	Sauv.	RJ	LJ	Total		
Moins de 3 salariés	91	1 016	4 502	5 609	136	1 414	5 984	7 534	34,3%	79,4%
3 à 5	31	183	725	939	23	317	926	1 266	34,8%	73,1%
6 à 9	13	113	258	384	16	139	310	465	21,1%	66,7%
10 à 19	16	94	181	291	19	182	255	456	56,7%	55,9%
20 à 49	9	48	66	123	16	93	80	189	53,7%	42,3%
50 à 99	7	23	7	37	5	31	3	39	5,4%	7,7%
100 et plus	3	16	4	23	5	12	6	23	0,0%	26,1%
Total défaillances	170	1 493	5 743	7 406	220	2 188	7 564	9 972	34,6%	75,9%

Statistiques des défaillances par tranche d'âge par nature de procédure

Tranche d'âge	2021 T1				2022 T1				Évolution 2022 T1/2021 T1	Taux de liquidations judiciaires
	Sauv.	RJ	LJ	Total	Sauv.	RJ	LJ	Total		
moins de 3 ans	20	173	1 075	1 268	28	285	1 614	1 927	52,0%	83,8%
3 à 5 ans	41	401	1 666	2 108	46	616	2 178	2 840	34,7%	76,7%
6 à 10 ans	39	347	1 305	1 691	51	529	1 733	2 313	36,8%	74,9%
11 à 15 ans	18	220	725	963	24	300	831	1 155	19,9%	71,9%
16 et plus	52	352	972	1 376	71	458	1 208	1 737	26,2%	69,5%
Total défaillances	170	1 493	5 743	7 406	220	2 188	7 564	9 972	34,6%	75,9%

Statistiques des défaillances par activité par nature de procédure

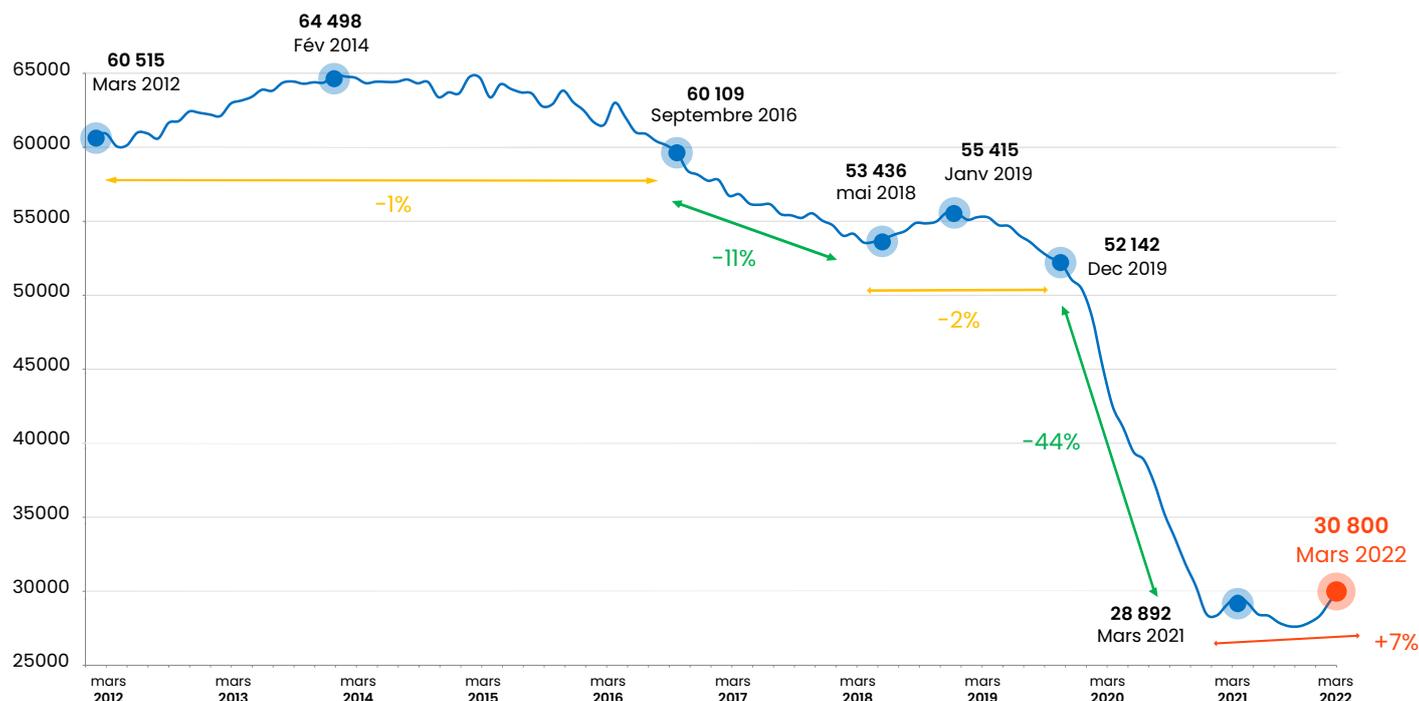
Activité	2021 T1				2022 T1				Évolution 2022 T1 /2021 T1	Taux de Liquidations Judiciaires	
	Sauv.	RJ	LJ	Total	Sauv.	RJ	LJ	Total			
Agriculture	7	101	139	247	4	132	140	276	11,7%	50,7%	
Chasse, pêche, forêt		9	30	39		20	34	54	38,5%	63,0%	
Culture	6	39	57	102	2	48	64	114	11,8%	56,1%	
Elevage	1	53	52	106	2	64	42	108	1,9%	38,9%	
Construction	32	444	1527	2003	35	561	1786	2382	18,9%	75,0%	
Bâtiment	Gros œuvre	1	122	489	612	6	174	504	684	11,8%	73,7%
	Second œuvre	9	160	688	857	10	245	891	1146	33,7%	77,7%
	Travaux Publics	5	34	62	101	3	34	98	135	33,7%	72,6%
Immobilier	Promotion immobilière		21	42	63	1	7	34	42	-33,3%	81,0%
	Agences immobilières	2	12	65	79	1	19	78	98	24,1%	79,6%
	Autres activités immobilières	15	95	181	291	14	82	181	277	-4,8%	65,3%
Commerce	33	246	1294	1573	38	389	1760	2187	39%	80,5%	
Commerce & réparation véhicules											
Commerce & réparation véhicules	1	74	281	356	8	95	369	472	32,6%	78,2%	
Commerce de détail	Magasins multi-rayons	3	10	91	104	4	28	158	190	82,7%	83,2%
	Détail alimentaire	3	30	136	169	5	48	172	225	33,1%	76,4%
	Bricolage & équipement du foyer	3	12	92	107	2	20	129	151	41,1%	85,4%
	Sport & loisirs	1	4	36	41	1	10	53	64	56,1%	82,8%
	Commerce d'habillement	6	13	110	129		13	160	173	34,1%	92,5%
	Soin de la personne & optique	6	7	46	59	1	10	51	62	5,1%	82,3%
	Vente hors magasin	2	18	107	127	1	36	172	209	64,6%	82,3%
	Carburants & combustibles	1	3	5	9			3	3	-66,7%	100,0%
	Autres commerces de détail	1	13	87	101	7	39	173	219	116,8%	79,0%
	Commerce Interentreprises	Centrales d'achat	2	10	41	53	3	12	43	58	9,4%
Alimentaire			11	38	49	1	14	60	75	53,1%	80,0%
Textile, habillement		3	2	28	33	1	6	22	29	-12,1%	75,9%
Biens domestiques		1	14	43	58		10	49	59	1,7%	83,1%
Equipements informatiques & électroniques				17	17		4	16	20	17,6%	80,0%
Machines & équipements			8	41	49	2	14	44	60	22,4%	73,3%
Matériaux de construction, sanitaire...			7	43	50	1	11	37	49	-2,0%	75,5%
Autre commerce interentreprises			10	52	62	1	19	49	69	11,3%	71,0%
Industrie		21	116	309	446	35	198	432	665	49,1%	65,0%
Industrie agroalimentaire		Industrie alimentaire	5	34	99	138	9	73	187	269	94,9%
	<i>Dont Pdts de boulangerie-pâtisserie et pâtes</i>	3	23	82	108	6	57	166	229	112,0%	72,5%
Industrie manufacturière	Textile, habillement, cuir	1	3	27	31	1	8	30	39	25,8%	76,9%
	Bois, matériaux de construction	1	12	17	30		8	22	30	0,0%	73,3%
	Imprimerie	4	7	14	25	1	6	24	31	24,0%	77,4%
	Métallurgie, mécanique	4	17	37	58	5	32	35	72	24,1%	48,6%
	Energie, Eau, Environnement		8	17	25	13	8	22	43	72,0%	51,2%
	Réparation, maintenance	1	13	35	49	1	18	41	60	22,4%	68,3%
	Autre industrie manufacturière	5	22	63	90	5	45	71	121	34,4%	58,7%

Statistiques des défaillances par activité par nature de procédure (suite)

Activité	2021 T1				2022 T1				Évolution 2022 T1 /2021 T1	Taux de Liquidations Judiciaires
	Sauv.	RJ	LJ	Total	Sauv.	RJ	LJ	Total		
Information & communication	6	36	176	218	9	50	245	304	39,4%	80,6%
Services informatiques & édition de logiciels	5	20	122	147	5	40	177	222	51,0%	79,7%
Autres activités information & communication	1	16	54	71	4	10	68	82	15,5%	82,9%
Transport & logistique	2	50	266	318	6	82	346	434	36,5%	79,7%
Transport routier de marchandises		31	147	178	5	61	193	259	45,5%	74,5%
Autres activités de transport	2	9	30	41	1	10	36	47	14,6%	76,6%
Transport routier de voyageurs		10	89	99		11	117	128	29,3%	91,4%
Activités d'assurance et financières	5	12	49	66	10	22	68	100	51,5%	68,0%
Activités financières	4	9	38	51	9	17	55	81	58,8%	67,9%
Activités d'assurance	1	3	11	15	1	5	13	19	26,7%	68,4%
Services aux entreprises	33	203	891	1127	26	275	1016	1317	16,9%	77,1%
Activités scientifiques et techniques		31	137	168	3	51	154	208	23,8%	74,0%
Conseil en communication et gestion	7	30	140	177	5	23	169	197	11,3%	85,8%
Services d'architecture et d'ingénierie	9	27	141	177	4	41	169	214	20,9%	79,0%
Services administratifs aux entreprises		32	98	140	8	48	131	187	33,6%	70,1%
Activités de holding ou des sièges sociaux	10	32	98	140	8	48	131	187	33,6%	70,1%
Autres services administratifs aux entreprises	5	47	205	257	5	73	230	308	19,8%	74,7%
Sécurité	1	6	84	91		25	64	89	-2,2%	71,9%
Nettoyage de bâtiments	1	30	86	117	1	14	99	114	-2,6%	86,8%
Services aux particuliers	4	54	246	304	6	70	401	477	56,9%	84,1%
Activités de réparation		5	34	39	1	7	43	51	30,8%	84,3%
Coiffeurs, soins de beauté et corporels	3	28	158	189	3	50	299	352	86,2%	84,9%
Autres services à la personne	1	21	54	76	2	13	59	74	-2,6%	79,7%
Hébergement, restauration, débits de boissons	16	133	552	701	31	293	979	1303	85,9%	75,1%
Hébergement	2	12	35	49	7	23	41	71	44,9%	57,7%
Restauration	10	102	432	544	20	222	788	1030	89,3%	76,5%
<i>Dont Restauration traditionnelle</i>	4	56	225	285	17	146	437	600	110,5%	72,8%
<i>Dont Restauration rapide</i>	3	42	185	230	2	66	321	389	69,1%	82,5%
Débits de boissons	4	19	85	108	4	48	150	202	87,0%	74,3%
Autres activités	11	98	294	403	20	116	391	527	30,8%	74,2%
Santé humaine & action sociale	4	37	65	106	1	39	87	127	19,8%	68,5%
Activités récréatives	4	31	105	140	16	39	147	202	44,3%	72,8%
Enseignement	1	21	85	107	1	31	126	158	47,7%	79,7%
Autres activités	2	9	39	50	2	7	31	40	-20,0%	77,5%
Total défaillances	170	1 493	5 743	7 406	220	2 188	7 564	9 972	34,6%	75,9%

Évolution du nombre de défaillances d'entreprises en France sur 10 ans

(Données 12 mois glissants - mars 2012 à mars 2022)



Êtes-vous certains que vos partenaires commerciaux ont les moyens de vous payer ?

intuiz⁺
by altares

Avec intuiz+, vérifiez la solvabilité de vos clients, prospects ou fournisseurs et protégez votre entreprise des risques de factures impayées.

Prenez vos décisions en toute confiance et développez votre activité sereinement.

En savoir plus

Statistiques des défaillances par région par nature de procédure

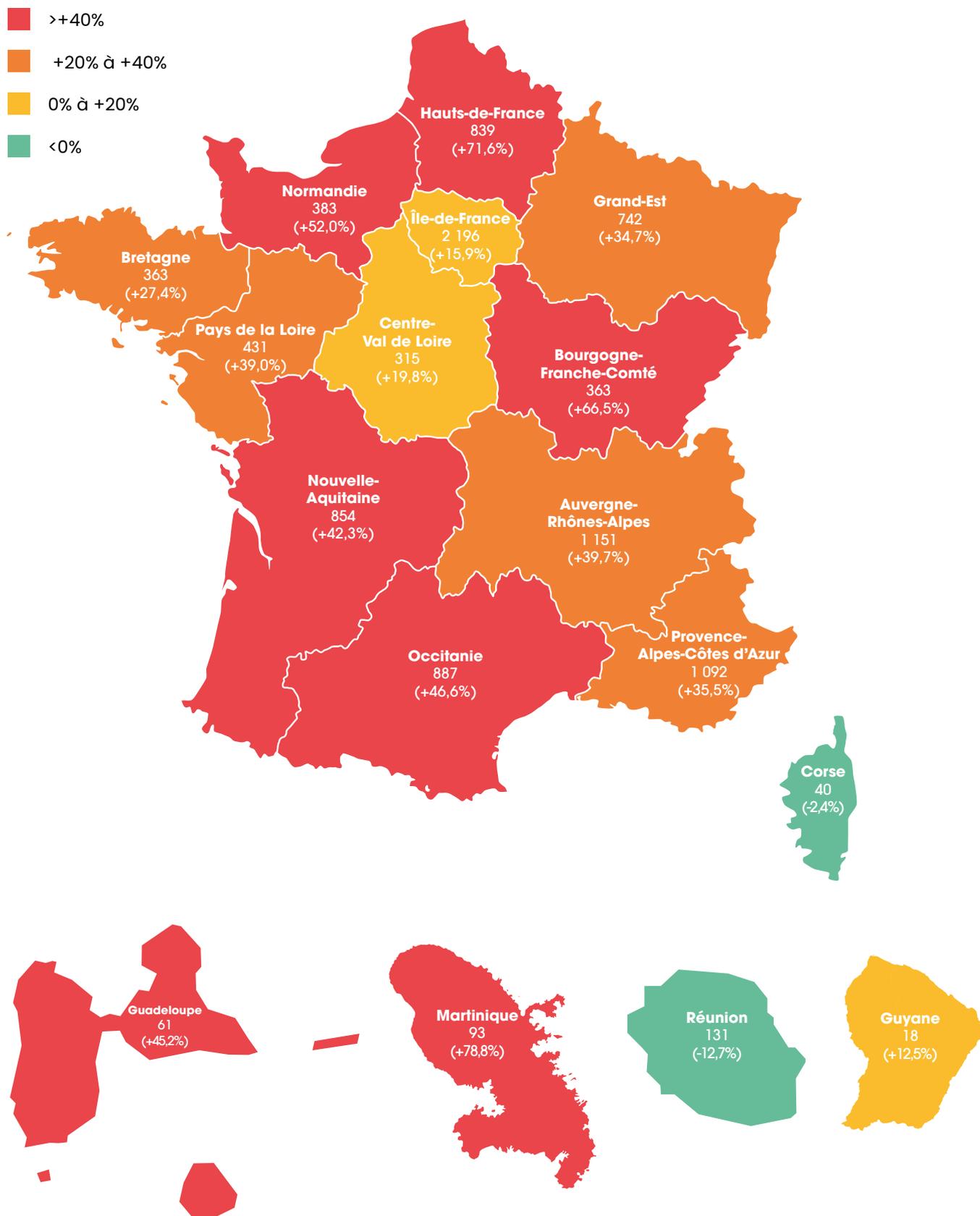
Régions	2021 T1				2022 T1				Évolution 2022 T1 / 2021 T1	Taux de Liquidations Judiciaires
	Sauv.	RJ	LJ	Total	Sauv.	RJ	LJ	Total		
AUVERGNE RHONE-ALPES	24	183	617	824	25	260	866	1151	39,7%	75,2%
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	5	48	165	218	12	96	255	363	66,5%	70,2%
BRETAGNE	4	50	231	285	10	88	265	363	27,4%	73,0%
CENTRE VAL DE LOIRE	7	61	195	263	7	69	239	315	19,8%	75,9%
CORSE		6	35	41	2	12	26	40	-2,4%	65,0%
GRAND EST	12	116	423	551	14	161	567	742	34,7%	76,4%
HAUTS DE FRANCE	7	95	387	489	16	182	641	839	71,6%	76,4%
ILE DE FRANCE	33	260	1 602	1 895	25	351	1 820	2 196	15,9%	82,9%
NORMANDIE	2	47	203	252	13	72	298	383	52,0%	77,8%
NOUVELLE AQUITAINE	18	121	461	600	26	221	607	854	42,3%	71,1%
OCCITANIE	14	127	464	605	23	187	677	887	46,6%	76,3%
PAYS DE LA LOIRE	7	58	245	310	13	78	340	431	39,0%	78,9%
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	26	235	545	806	22	316	754	1 092	35,5%	69,0%
GUADELOUPE		8	34	42	2	10	49	61	45,2%	80,3%
GUYANE	1	7	8	16		8	10	18	12,5%	55,6%
MARTINIQUE		12	40	52	2	21	70	93	78,8%	75,3%
REUNION	10	57	83	150	8	53	70	131	-12,7%	53,4%
AUTRES OUTRE-MER, ETRANGER, NON CONNU		2	5	7		3	10	13	85,7%	76,9%
Total défaillances	170	1 493	5 743	7 406	220	2 188	7 564	9 972	34,6%	75,9%

Les défaillances d'entreprises de plus de 15 M€ de Chiffre d'affaires ou plus de 100 salariés au 1^{er} trimestre 2022

(données non consolidées, dernier bilan disponible au moment de la défaillance)

RAISON SOCIALE	ACTIVITE	NAF	DPT	EFFECTIF	CA (M€)	ANNEE BILAN PUBLIE	PROCEDURE OUVERTE	MOIS PROCEDURE
SCOPELEC	Construction de réseaux électriques et de télécommunications	4222Z	81	1785	428,9	2020	Procédure de sauvegarde	2022-03
CNIM GROUPE	Fabrication de fours et brûleurs	2821Z	75	328	178,6	2020	Convertissant la procédure de sauvegarde en procédure de redressement judiciaire	2022-03
CNIM ENVIRONNEMENT & ENERGIE EPC	Ingénierie, études techniques	7112B	75	48	92,9	2020	Redressement judiciaire	2022-01
SETELEN	Construction de réseaux électriques et de télécommunications	4222Z	42	784	85,0	2020	Procédure de sauvegarde	2022-03
OUI ENERGY - PLANETE OUI	Commerce d'électricité	3514Z	59	62	46,9	2020	Redressement judiciaire / plan de cession	2022-01 / 2022-02
HAMON THERMAL EUROPE FRANCE	Fabrication d'autres machines d'usage général	2829B	93	120	31,5	2020	Procédure insolvabilité européenne	2022-02
BCM ENERGY - PLANETE OUI	Courtage de valeurs mobilières et de marchandises	6612Z	69	18	30,9	2020	Sauvegarde Accélérée	2022-01
MOIGERE (INTERMARCHÉ)	Hypermarchés	4711F	82	87	30,2	2020	Procédure de sauvegarde	2022-02
SIGFOX	Ingénierie, études techniques	7112B	31	232	24,2	2020	Redressement judiciaire	2022-01
SOC HAROLD'S	Vente à distance sur catalogue spécialisé	4791B	75	50	23,0	2018	Procédure de sauvegarde	2022-03
PROCEDO PRIVATE SECURITY SARL	Activités de sécurité privée	8010Z	75	416	22,9	2020	Liquidation judiciaire sur résolution du plan de redressement	2022-03
ROZENBAL FRANCE	Commerce interentreprises d'autres biens domestiques	4649Z	84	74	19,7	2020	Convertissant la procédure de sauvegarde en procédure de redressement judiciaire	2022-01
GRB	Construction de maisons individuelles	4120A	94	36	17,8	2019	Redressement judiciaire	2022-02
LES ATELIERS REUNIS - CADDIE	Fabrication d'autres équipements de transport n.c.a.	3099Z	67	182	15,0	2020	Redressement judiciaire / plan de cession	2022-01 / 2022-03
ARCOSUR	Activités de sécurité privée	8010Z	2A	368	14,7	2019	Liquidation judiciaire	2022-02
LES HOTELS DE PARIS - MACHEFERT	Hôtels et hébergement similaire	5510Z	75	287	13,2	2020	Procédure de sauvegarde	2022-03
LES NOUVELLES MENUISERIES GREGOIRE	Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	2223Z	24	250	8,6	2018	Redressement judiciaire	2022-03
FROGPUBS	Restauration traditionnelle	5610A	93	209	8,1	2020	Redressement judiciaire	2022-02
LA FAYETTE COIFFURE	Coiffure	9602A	59	215	7,5	2020	Liquidation judiciaire sur résolution du plan de redressement	2022-02
NEW ASSOCIATES	Activités d'enquête	8030Z	37	104	7,3	2021	Conversion en redressement judiciaire	2022-02
COM'PLUS	Activités de centres d'appels	8220Z	59	192	Non révétable	2019	Redressement judiciaire	2022-03
ASSOCIATION ADARPA	Aide à domicile	8810A	972	157			Liquidation judiciaire sur résolution du plan de redressement	2022-02

Carte d'évolution des défaillances par région au 1^{er} trimestre 2022



ANNEXES

Note méthodologique

Définition de la défaillance

La défaillance d'entreprise correspond à l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire directe auprès d'un Tribunal Judiciaire (Ex Tribunal de Grande Instance ou Tribunal d'Instance). Cela ne recouvre donc ni les procédures amiables (mandat ad hoc ou conciliation) ni les suites d'ouverture (arrêt de plan ou conversion en liquidation).

Le jugement prononçant le redressement judiciaire ouvre une période d'observation devant permettre à l'administrateur de dresser le bilan économique et d'élaborer un plan de redressement. La durée de la période d'observation est de 6 mois renouvelable 1 fois, avec une prolongation exceptionnelle de 6 mois à la demande du Ministère public (Procureur de la République), soit au total 18 mois.

Ainsi, Altares observe qu'en moyenne 60% des conversions en liquidation judiciaire sont prononcées l'année de l'ouverture du redressement judiciaire et 40 % le sont en année N+1 voire N+2.

A retenir : une défaillance = une ouverture.

Statistiques de défaillances

Les statistiques Altares de défaillances d'entreprises comptabilisent l'ensemble des entités légales **disposant d'un numéro siren** (entreprises individuelles, professions libérales, sociétés, associations) et ayant fait l'objet d'un jugement d'ouverture de procédure prononcé par un Tribunal de Commerce ou de Grande Instance. L'existence de ce numéro référentiel est indispensable pour savoir précisément de quelle entreprise il s'agit et pouvoir valider son parcours judiciaire. Sans ce numéro, les identifications seraient approximatives et il serait difficile de s'assurer qu'il s'agit bien d'une ouverture de liquidation plutôt qu'une conversion en liquidation au risque donc de comptabiliser deux fois un même jugement.

Altares collecte ainsi près de 4 000 annonces non sirénées par an. Un traitement spécifique manuel d'identification du siren est réalisé, permettant d'affecter un numéro de siren sur plus de la moitié des annonces. Les autres sont chargées dans la base de données Altares mais ne sont pas retenues dans les statistiques de défaillances.

A retenir : une défaillance = un Siren.

Les sources des procédures collectées par Altares

Altares collecte l'ensemble des jugements auprès des greffes des Tribunaux de Commerce de métropole et d'outre-mer. Altares est également licencié officiel du B.O.D.A.C.C. (Bulletin Officiel d'Annonces Civiles et Commerciales) depuis 1987.

A retenir : l'exhaustivité des ouvertures de procédure (et leurs suites) est enregistré.

Données en date de jugement

La date de défaillance retenue par Altares est celle de l'ouverture de la procédure, c'est-à-dire la date du jugement et non pas la date à laquelle ce jugement a été publié dans un journal d'annonces légales ou au B.O.D.A.C.C. Les statistiques diffusées par Altares sont issues de sa propre base de données et comptabilisent les jugements dès leur enregistrement, le plus souvent quelques semaines avant leur publication au B.O.D.A.C.C.

A retenir : la défaillance est comptabilisée en date de jugement et non date de publication.

Nomenclature d'activités

Les statistiques de défaillances par activité s'appuient sur la nomenclature des activités françaises NAF révisée au 1er janvier 2008. (Voir en annexe la distribution des secteurs d'activité et les codes NAF qui leur sont associés dans les études trimestrielles Altares de défaillances d'entreprises)

A retenir : les activités sont définies par le code NAF.

Données sur l'emploi ou le chiffre d'affaires

Les statistiques relatives à l'emploi ou au chiffre d'affaires sont issues de données retraitées par Altares à partir des documents comptables publiés par les entreprises, de sources publiques telles que l'INSEE ou de sources privées.

A retenir : des sources privées Altares peuvent pallier l'absence de documents comptables.

Secteurs d'activité analysés et codes NAF associés

Secteurs Activités	Codes NAF associés
AGRICULTURE	
Chasse, pêche, forêt	017 à 03
Culture	011 à 0113 ET 016 sauf 0163Z
Elevage	014 à 015 et 0163Z
CONSTRUCTION	
Bâtiment	412 à 43
Immobilier	411 et 68
COMMERCE	
Commerce & réparation de véhicules	45
Commerce de détail	47
Commerce de gros	46
INDUSTRIE	
Industrie agroalimentaire	10 à 12
Industrie hors agroalimentaire	05 à 09 et 13 à 39
INFORMATION & COMMUNICATION	
Services informatiques & édition de logiciels	5821 à 5829
Autres activités information & communication (Edition, production, télécommunications, diffusion de programme, information)	5811 à 5819 ET 59 à 61 ET 62 à 6312 et 6391 ET 6399
TRANSPORT & LOGISTIQUE	
Transport routier de marchandises	4941 à 4950
Autres activités de transport	4910 à 4939 et 50 à 53
ACTIVITES FINANCIERES & D'ASSURANCE	
Activités financières et d'assurance	64 à 66 hors 6420Z
SERVICES AUX ENTREPRISES	
Activités scientifiques et techniques	69 à 75 et 9601A
Services administratifs aux entreprises	77 à 82 et 6420Z
SERVICES AUX PARTICULIERS	
Activités de réparation	95
Coiffeurs, soins de beauté et corporels	9602 ET 9604
Autres services à la personne	9601B ET 9603Z et 9609 à 98
HEBERGEMENT, RESTAURATION, DEBITS DE BOISSON	
Hébergement	55
Restauration	56 sauf 5630
Débits de boissons	5630
AUTRES ACTIVITES	
Santé humaine & action sociale	86 à 88
Activités récréatives	90 à 93
Enseignement	85
Autres activités	94 et 99

Cette étude vous a plu ?

Inscrivez-vous à notre newsletter
pour recevoir nos prochaines études

Je m'inscris

L'analyse trimestrielle

A propos d'Altares



Altares

52/58 avenue Jean Jaurès
92700 Colombes
contact@altares.com
Tél : 01 41 37 50 00

Directeur des études

Thierry Millon
Thierry.Millon@altares.com
Tel : 04 72 65 15 51

Relations presse

Urielle Dutartre
urielle.dutartre@coriolink.com
06 62 82 71 62

Candice Piekacz
candice.piekacz@coriolink.com
06 71 38 53 15

Expert de l'information sur les entreprises, Altares collecte, structure, analyse et enrichit les données BtoB afin de les rendre « intelligentes » et faciliter la prise de décision pour les directions générales et opérationnelles des entreprises. Le groupe propose son expertise sur toute la chaîne de valeur de la data.

Partenaire exclusif en France, au Benelux et au Maghreb de Dun & Bradstreet, 1^{er} réseau international d'informations BtoB, Altares se positionne comme le partenaire de référence des grands comptes, ETI, PME et organisations publiques, en leur offrant un accès privilégié à ses bases de données **sur plus de 400 millions d'entreprises dans 220 pays.**

Altares propose depuis début 2005 deux cycles d'analyses trimestrielles liés aux échanges économiques :

- **les défaillances d'entreprises en France**, complétées par les sauvegardes depuis l'entrée en vigueur de la loi au 1^{er} janvier 2006
- **les retards de paiement en Europe.**

Pour chacun de ces thèmes, Altares publie chaque trimestre une synthèse et une analyse des évolutions de tendance.

Part of Dun & Bradstreet's
Worldwide Network

Paris

Campus Equilibre
Immeuble Le Yard
58 avenue Jean Jaurès
92700 Colombes
France
+33 (0)1 41 37 50 00

www.altares.com

contact@altares.com

Altares-D&B,

Campus Equilibre, Immeuble Le Yard, 52/58 av Jean Jaurès, 92700 Colombes | Tél. : 01 41 37 50 00 |

SAS au capital de 2.404.714,02 € | RCS Nanterre B 572 014 199 | SIREN 572014199 |

TVA FR 89 572 014 199 NAF 7022Z | D-U-N-S® Number 27-545-4064 | Email : contact@altares.com | www.altares.com